

Commentaires du CPQ dans le
cadre des consultations
prébudgétaires du Canada pour le
budget 2024-2025

Février 2024



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca

Table des matières

Introduction	3
Capital humain et adaptabilité de l'économie	3
Investissements, intégration technologique et innovation	4
Infrastructures et robustesse des chaînes d'approvisionnement	6
Poursuivre les efforts dans la décarbonation de l'économie	6
Réglementation	7
Une vision stratégique et modernisée des approvisionnements publics	8
Traiter la crise du logement	8
Autres enjeux sectoriels	9
Finances publiques saines	9

Introduction

Le Canada se situe dans la conjoncture inédite d'une transformation profonde du système économique, sous les effets de bouleversements environnementaux, démographiques et technologiques. Ces bouleversements sont actuellement conjugués avec des tendances inflationnistes importantes, diverses tensions géopolitiques et le déploiement de l'*Inflation Reduction Act*, aux effets plus ou moins déterminants sur la configuration des chaînes d'approvisionnement.

Au Canada, il est reconnu une faiblesse de la productivité, et un retard en matière d'automatisation et de robotisation. Le Canada doit gagner en productivité pour préserver et améliorer le niveau de vie de la population. Ceci est d'autant plus vrai dans le contexte inflationniste et de ralentissement économique actuel. Ces gains relèvent surtout d'une offensive pour l'investissement privé et l'innovation et d'un marché du travail assez dynamique pour assurer une adéquation de l'offre de travail avec les exigences du marché du travail et les réalités des différentes industries.

Capital humain et adaptabilité de l'économie

La difficulté actuelle de recruter et les incertitudes sur leurs propres opérations continuent de peser lourdement sur les opérations des employeurs. La baisse du taux d'activité est prévue jusqu'en 2030, mais la pénurie de main-d'œuvre n'exclue pas la montée du chômage frictionnel.

Pour que le capital humain contribue pleinement à la prospérité, le CPQ recommande de :

- Mettre sur pied un crédit d'impôt fédéral en faveur de la prolongation de carrière, comme il en existe au Québec, combiné avec l'instauration d'un bouclier fiscal afin d'assurer un avantage tangible au travail comparativement à la retraite.
- Renforcer les stratégies pour l'employabilité des personnes éloignées du marché du travail et les personnes sans qualification et mieux soutenir les employeurs pour l'intégration de ces personnes.
- Au chapitre de l'immigration économique temporaire (PTET, PMI, étudiants étrangers), veiller à ne pas réduire le nombre de personnes immigrantes tout en assurant une bonne répartition géographique des demandeurs et de l'amélioration du traitement des demandes des étudiants francophones.
- S'assurer d'un traitement rapide de l'octroi des permis de travail pour les réfugiés et demandeurs d'asile.
- Encourager une culture de formation tout au long de la vie :
 - Défisicaliser les heures de formation des cotisations patronales à l'assurance-emploi;
 - Faire de la formation un pilier du programme de travail partagé et du programme d'assurance-emploi en général;
 - Favoriser le développement des compétences numériques, tant sur le plan technique que managérial et promouvoir l'ensemble des dispositifs d'aides;

- Le CPQ réitère par ailleurs sa demande à l'effet que le gouvernement fédéral participe de nouveau au financement du Régime d'assurance-emploi. Cela en particulier pour les mesures qui ne sont pas de nature assurantielle, mais de nature sociale et aussi pour les circonstances exceptionnelles comme celles vécues avec la COVID-19.

Investissements, intégration technologique et innovation

Au Canada, il est reconnu un retard en matière d'automatisation et de robotisation : la densité de robots a été évaluée en 2021 à 191 robots pour 10 000 habitants pour le Canada, contre 274 pour les États-Unis ou 322 pour la Chine¹.

L'intelligence artificielle impose un nouveau paradigme à un rythme élevé. Les organisations doivent se développer en visant une intégration numérique en continu.

La productivité a diminué au premier trimestre 2023, pour la 10^e fois en 11 trimestres. Une partie de cette baisse est une correction après une hausse « anormale » pendant la crise pandémique, mais la productivité se situe désormais à un niveau inférieur à 2017. De plus, la capacité d'innovation du Canada s'affaiblit avec une chute de la part des dépenses des entreprises en R-D en pourcentage du PIB depuis près de 20 ans.

Globalement, le fardeau fiscal des entreprises s'élève au Canada à 4,8% du PIB (5,6 % si on ajoute les impôts payés par les sociétés sur les salaires) alors que la moyenne des pays de l'OCDE se situe à 3,9% (4,5 % si on ajoute les impôts sur les salaires)². Le taux d'impôt combiné applicable aux investisseurs (26,5% pour les investisseurs Canadiens et 30,2% pour les investisseurs étrangers) est plus élevé que les taux appliqués dans des pays comme la Finlande ou la Suède.

Or, en cette période de bouleversements, **il est urgent de renforcer la compétitivité de nos entreprises, d'accélérer l'innovation et l'intégration technologique en combinant le développement du capital humain et des conditions d'investissements beaucoup plus propices.**

ASSURER DES CONDITIONS PROPICES À LA COMPÉTITIVITÉ ET L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

- Assurer la compétitivité fiscale des entreprises au Canada notamment dans la conjoncture difficile actuelle et alors que plusieurs changements fiscaux annoncés au cours des dernières années sont venus l'altérer de différentes façons (qu'on pense au secteur financier, à la taxe sur le rachat d'actions, la taxe sur les biens de luxe, etc.). Le CPQ souhaite souligner en particulier ici la taxe sur les biens de luxe qui a des impacts négatifs sur tout l'écosystème de l'aviation, secteur névralgique pour le Canada en général et pour

¹ World Robotics 2022, International Federation of Robotics.

² <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/bilan-de-la-fiscalite-au-quebec-edition-2024/> Avec la mise en place de l'impôt minimum à un taux de 15% dans un grand nombre de pays, le taux d'impôt complet applicable aux Canadiens (26.5%) ou aux investisseurs étrangers (30.2%) se compare de manière désavantageuse.

le Québec en particulier. Il faudrait minimalement revoir le seuil d'utilisation professionnelle (de 90 à 50%, ce qui est compatible avec d'autres dispositions fiscales).

- Réexaminer la taxe de 2% sur le rachat d'actions.
- Reconduire les dispositions concernant la passation de charges immédiate.
- Indexer la première tranche de 500 000 \$ de revenu imposable pour l'application du taux d'impôt pour PME.
- Prévoir des mesures d'aide pour les liquidités dans le contexte de haut taux d'intérêt et de ralentissement économique.

REPLACER LA R-D AU COEUR DE LA STRATÉGIE CANADIENNE

- S'assurer que la consultation en cours sur les crédits d'impôt en RS-DE n'aboutisse pas à une réduction de ces crédits pour les grandes entreprises car celles-ci sont généralement en concurrence mondiale, jouent un rôle structurant dans leurs secteurs et sont au cœur d'écosystèmes à haute valeur ajoutée. De plus la consultation devrait considérer un assouplissement des critères d'admissibilité pour :
 - l'innovation de produits;
 - la recherche industrielle appliquée en robotisation et en intelligence artificielle;
 - rendre admissibles les dépenses liées à la commercialisation.
- Prévoir des programmes de soutien à la R-D dans des secteurs stratégiques comme l'aérospatiale qui soient compétitifs avec les programmes de soutien américains et européens, notamment en finançant de façon significative des projets de démonstration technologique et par le biais d'ententes à long terme avec les industriels canadiens pour assurer le développement et la compétitivité de produits et services canadiens et de projets de grande envergure et de longue haleine;
- Renforcer la collaboration entre les acteurs industriels et scientifiques et le gouvernement et mieux soutenir les chercheurs et les entrepreneurs relativement à l'accès à la propriété intellectuelle.

RENFORCER L'INTÉGRATION TECHNOLOGIQUE, L'INNOVATION ET SA COMMERCIALISATION

- Optimiser l'utilisation du fonds stratégique pour l'innovation (FSI) pour qu'il réponde adéquatement aux besoins des différents secteurs et projets et porter une attention particulière à certains secteurs stratégiques (ex. : technologies environnementales, énergies renouvelables, aérospatial, défense, électrification des transports, matériaux stratégiques et économie circulaire).
- Mettre en place des programmes d'aide et des incitatifs fiscaux comme un *crédit d'impôt pour l'investissement et l'innovation* similaire à celui du Québec (C3i) pour favoriser et faciliter l'investissement et la transformation numérique des entreprises, particulièrement en régions;
- Favoriser le développement d'une chaîne d'approvisionnement dans le secteur des semi-conducteurs en tenant compte de la stratégie d'investissement des États-Unis dans ce domaine et qui peut être complémentaire à cette stratégie. Pour ce, investir dans la recherche, les infrastructures d'innovation, les équipements et dans la création ou l'attraction de centres de recherche industriel pour conserver et développer des avantages technologiques dans des domaines nichés à haut potentiel.

Infrastructures et robustesse des chaînes d'approvisionnement

Après l'épisode pandémique et dans le contexte des tensions géopolitiques actuelles, il est évident que la robustesse de l'activité relève grandement de la fluidité des chaînes d'approvisionnement et de l'accès aux intrants stratégiques.

RENFORCER LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ET LES INFRASTRUCTURES

- Accroître le financement de la stratégie d'investissement dans les infrastructures à long terme du gouvernement du Canada et veiller à ce qu'elle permette une bonne planification et une prévisibilité pour l'industrie.
- Bonifier les investissements en infrastructures, particulièrement afin de combler le déficit de maintien d'actif et de les adapter aux changements climatiques, dans les infrastructures de transport et dans les pôles logistiques.
- Réinvestir dans le Fonds national des corridors commerciaux (FNCC) et privilégier les projets les plus structurants et les plus pertinents et inclure des projets de plus grande envergure.
- Privilégier la vitesse dans le projet du TGF (s'orienter vers un TGV) afin de maximiser l'impact économique, sociétal et environnemental du projet.
- Reconnaître le rôle des infrastructures logistiques (p. ex. infrastructures portuaires, ferroviaires) comme infrastructures essentielles et travailler à éviter des ruptures des chaînes d'approvisionnement. Comme le note le rapport du groupe de travail sur les chaînes d'approvisionnement: *la menace seule d'une grève ou de lock-out peut avoir des impacts négatifs sur le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement des transports et entacher la réputation du Canada comme destination de choix pour faire des affaires*³.

Poursuivre les efforts dans la décarbonation de l'économie

Au-delà de l'importance de renforcer la qualité des relations et des partenariats commerciaux et de la performance des infrastructures de transport, la décarbonation et la circularisation de l'économie s'imposent également parmi les conditions d'accès au marché.

Le CPQ reconnaît les différentes mesures mises en place tel le Plan climatique, la Stratégie nationale d'adaptation du Canada, l'instauration de divers fonds dédiés à la croissance verte, de même que celles proposées dans le dernier budget. La transition écologique requiert toutefois des investissements gigantesques et des actions dans tous les secteurs. Le CPQ recommande ainsi certains compléments aux stratégies en place :

- S'assurer d'une bonne accessibilité et utilisation des crédits d'impôts fédéraux annoncés au cours des dernières années en lien avec les énergies et technologies propres et la captation du carbone.

³ https://tc.canada.ca/sites/default/files/2022-10/rapport-groupe-travail-chaîne-appvisionnement_2022.pdf

- Examiner la possibilité de financer les coûts d'opération (OPEX) lesquels peuvent augmenter avec l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Appuyer l'utilisation et la production de carburant propre, notamment dans le domaine de l'aviation et du maritime.
- Soutenir les entreprises manufacturières impactées négativement par l'IRA notamment en s'assurant de leur compétitivité dans l'obtention de contrats au Canada et d'appels d'offres canadiens. S'ajoute à l'IRA, la concurrence avec les fournisseurs asiatiques sur le marché canadien.
- Examiner sérieusement, en collaboration avec les provinces et à la lumière des développements internationaux notamment en Europe, les opportunités et menaces liées à la création d'un système canadien d'ajustement carbone aux frontières.
- Élargir les mesures de soutien pour la rénovation écoénergétique et les rendre accessibles pour le parc locatif.
- Renforcer les incitatifs pour l'acquisition de véhicules admissibles dans le cadre de la norme VZE pour les flottes de véhicule des entreprises et des véhicules de fonction; et appuyer la disponibilité de véhicules dans certains segments qui sont présentement en manque.
- Devancer le déploiement du Fonds permanent pour le transport collectif notamment en vue de répondre aux besoins en matière de financement pour le maintien des actifs, l'électrification des transports publics et les projets de développement.

Réglementation

L'allègement réglementaire et administratif demeure une préoccupation de premier ordre pour les employeurs. Souvent, des réglementations dont l'objectif est louable peuvent engendrer des conséquences indésirables qui nous éloignent de celui-ci, et avoir des répercussions négatives sur la productivité et la prospérité.

Par ailleurs, les tâches administratives et le fardeau de la paperasserie pèsent lourd sur l'emploi du temps des gestionnaires et des propriétaires d'entreprises, avec des conséquences directes sur les opérations. Les délais pour l'obtention des autorisations pour les promoteurs de projets, les dédoublements et la complexité des processus représentent des irritants importants et des freins à l'investissement. Un allègement des processus et une réglementation plus efficace permettraient d'encourager l'investissement privé et d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, ainsi que leur contribution à la prospérité, et ce sans coût pour l'État.

RECOMMANDATIONS

- Travailler à harmoniser et éviter les dédoublements tant entre les différents ministères et organismes qu'entre les différents paliers de gouvernement, incluant l'administration municipale.
- Agir en fonction du principe « un projet, une évaluation » en collaboration avec les provinces et dans le respect des juridictions et du partage des compétences.
- Éviter les nouvelles réglementations contre-productives et qui ne sont pas basées sur une nécessité avérée, (pensons par exemple au PL C-51 sur les travailleurs de remplacement).

Une vision stratégique et modernisée des approvisionnements publics

- Utiliser le pouvoir d'achat des gouvernements à tous les niveaux pour acheter local et plus vert, encourager davantage l'innovation et tirer profit de ses atouts industriels et les renforcer, et ce, dans le respect des règles de commerce et d'une saine utilisation des deniers publics. Entre autres, les achats de la défense nationale pourraient servir à renforcer le tissu industriel canadien dans ce secteur stratégique.
- Miser sur un mode d'octroi des contrats publics qui tient adéquatement compte des notions de qualité, de performance environnementale, de valeur et de durabilité des ouvrages, et qui évite le recours à des processus qui mènent à favoriser quasi systématiquement le plus bas soumissionnaire.
- Miser sur le rôle de bancs d'essai et de vitrines technologiques que peuvent jouer les marchés publics pour les innovations, en particulier les innovations vertes et en santé.

Traiter la crise du logement

La faiblesse des taux d'inoccupation dans les grandes villes canadiennes a souligné un problème persistant de rareté et d'abordabilité du logement⁴. Si le phénomène est plus marqué dans les métropoles, le manque de logement est également observé dans un grand nombre de régions. Plusieurs sources de pression contribuent à l'augmentation significative des loyers : le financement réduit dans les logements abordables, l'inflation, l'augmentation des prix des matériaux de construction, certaines réglementations, etc. La résolution de la crise passe par une multitude d'actions. Il faut notamment :

- Réunir tous les acteurs du secteur de la construction dans une démarche permettant d'identifier, avec le gouvernement, les enjeux et trouver les meilleures solutions à la pénurie de logements;
- Améliorer le financement des logements sociaux et abordables pour augmenter l'offre, et adopter des mesures pour favoriser la construction de logements dans des espaces inutilisés ou sous-utilisés.
- Prévoir des mécanismes qui permettraient aux parents de contribuer à la mise de fonds de leurs enfants pour faciliter l'accès au logement et à la propriété par exemple par le biais du régime d'accession à la propriété (un RAP intergénérationnel), ou encore du nouveau compte d'épargne enregistré pour les premiers acheteurs (le CELIAPP).

⁴ Selon la SCHL, le rythme de construction de logements neufs devrait tripler pour permettre à la crise actuelle de se résorber. On peut noter, entre autres, que le Canada a accueilli 431 645 nouveaux résidents permanents en 2022.

Autres enjeux sectoriels

- Renforcer le soutien aux médias dans les différentes communautés et régions, au regard des réalités concurrentielles liées à l'ère du numérique. Ce soutien doit inclure les médias non écrits et également un soutien pour leurs revenus publicitaires.
- Améliorer les conditions d'affaires dans le secteur du transport aérien, lequel représente un secteur stratégique pour l'économie du Canada et du Québec et un moteur de développement économique : revoir les différents frais et taxes imposés aux transporteurs et passagers ainsi que les loyers exigés aux aéroports et permettre aux aéroports de pouvoir jouir d'une plus grande flexibilité dans le financement de leurs immobilisations.
- Investir dans les infrastructures aéroportuaires pour améliorer la compétitivité de nos aéroports et leur permettre de se moderniser et répondre aux besoins des voyageurs et aux nouvelles exigences technologiques, environnementales et de croissance.
- Augmenter les transferts en santé aux provinces et tenir compte non seulement de la population, mais également de son vieillissement, comme c'est le cas en particulier au Québec.
- Permettre de libérer le potentiel de l'innovation en santé, optimiser l'apport de chacun des acteurs et procéder à une réflexion approfondie sur la Loi canadienne sur la santé en collaboration avec les provinces.
- Plafonner l'indexation annuelle de la taxe fédérale spécifique sur l'alcool dans le contexte inflationniste actuel ce qui réduirait ses impacts négatifs sur les entreprises, dont dans les secteurs du tourisme et de la restauration, et sur les consommateurs.

Finances publiques saines

La maîtrise de la dette et la soutenabilité à long terme des finances publiques doivent demeurer des principes primordiaux dans les décisions gouvernementales.

Le gouvernement devrait procéder à un examen de contrôle de ses dépenses et de prioriser en vue de contrôler les déficits et le poids de la dette publique. Ceci est particulièrement vrai dans le contexte de haut taux d'intérêt et donc de la hausse des frais d'intérêt comparativement à la croissance économique. Il faut garder à l'esprit l'importance de léguer aux générations futures un pays prospère et en bonne santé financière. De nouveaux programmes et de nouvelles dépenses doivent être bien évalués avant d'être implantés. À titre d'exemple, dans les discussions sur un éventuel régime national d'assurance-médicaments, le coût et le financement d'un tel régime doivent être clairement identifiés. C'est également vrai pour n'importe quel autre éventuel programme. Les politiques de finances publiques et la planification budgétaire à long terme devraient aussi incorporer les risques climatiques afin d'améliorer la durabilité des finances publiques et la résilience de l'État québécois dans la transition verte.

Il est prévu que la dette fédérale augmentera de 65,8 milliards de dollars d'ici 2027-28, atteignant ainsi 1 362 milliards de dollars (soit 40% du PIB). Les frais d'intérêts sur la dette ont considérablement augmenté, s'élevant à 46 milliards de dollars dans l'énoncé économique de l'automne. Les projections indiquent que ces frais pourraient s'élever à 58 milliards de dollars en 2027-28 (plus que le double du coût de la dette enregistrée en 2021-22). Dans ce contexte, le contrôle de la dette n'est envisageable que dans la combinaison de la stimulation économique par les investissements stratégiques et la gestion prudente des dépenses publiques, or celles-ci

ont augmenté de façon substantielle au cours des dernières années. Le nombre de fonctionnaires fédéraux à lui seul a augmenté de 100 000 depuis 2015 soit une hausse de près de 40%.

Le CPQ recommande ainsi que le rendement des politiques budgétaires et fiscales du gouvernement fédéral soit l'objet d'une amélioration continue en mettant en place les dispositions d'une évaluation systématique des programmes. Il s'agit d'aligner les priorités de court terme avec les objectifs de long terme. Pour le CPQ, cet exercice est d'autant plus nécessaire à la lumière des contraintes budgétaires de l'État, de l'ampleur des enjeux, notamment environnementaux, et de la complexité des interdépendances économiques, politiques et sociales. Il serait important que le gouvernement du Canada adopte un ancrage pour assurer la soutenabilité de ses finances publiques. Cela peut être accompli de différentes façons. À titre d'exemple, un rapport rédigé par le Conseil canadien des affaires avec David Dodge, ancien gouverneur de la Banque du Canada, a demandé au gouvernement d'adopter un nouveau point d'ancrage fiscal basé sur le ratio du coût du service de la dette aux recettes.

Recommandation : Assurer la capacité de l'État à faire face à ses obligations financières sans risque d'une augmentation du fardeau fiscal ou d'un service de la dette qui gruge une partie trop importante de la capacité budgétaire de l'État étant donné les défis auxquels fait face le Canada.

1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : 514-288-5161
Sans frais au Québec : 1-877-288-5161

Courriel : info@cpq.qc.ca

cpq.qc.ca



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca